

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**Travaux d'élagage – Samedi 27/03/2021 – matin – Côte Maillard**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise d'élagage LUST Bruno [02 31 89 54 52](tel:0231895452)  
D'effectuer des travaux d'élagage le long de la Côte Maillard – Propriété de Monsieur  
Baudoin

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'entreprise est autorisée le samedi 27/03/2021 le matin jusqu'à la fin des travaux à effectuer des travaux demandés, et à bloquer la circulation du carrefour (Chemin de la Campagne et Chemin du Haut Ravin) jusqu'au carrefour du Hiautre,

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre du tronçon par l'entreprise,

**ARTICLE 3**

les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l'entreprise ,

**ARTICLE 4**

L'entreprise est chargée de prévenir les riverains,

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 23/02/2021  
Le Maire, Christian Minot

